

◀ Liaison CM2/6ème ▶

Alourdissement de la charge de travail des enseignant-e-s et flexibilisation de leur temps de travail

La circulaire de la rentrée 2016 introduit une nouveauté concernant la liaison CM2/6ème : la participation des professeur-e-s des écoles aux conseils de classe des sixièmes et réciproquement la participation des professeur-e-s du second degré aux conseils de cycle des écoles : *“dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur.”*

Bien que la présence à ces réunions se fasse sur la base du volontariat, nous voyons bien, à raison de trois trimestres et plusieurs sixièmes dans chaque collège et plusieurs écoles pour chaque collège, quelle charge considérable de travail et de temps cela représente.

Actuellement seul le refus de participer à ces réunions peut empêcher qu'elles ne deviennent de fait des obligations institutionnelles sans prise en compte des heures effectuées dans le temps de travail des enseignant-e-s ou sans décharge de service.

La fédération SUD éducation appelle les professeur-e-s des écoles à refuser toute participation aux conseils de classe du collège.

La fédération SUD éducation appelle les collègues professeur-e-s des collèges à refuser toute participation aux conseils de cycles des écoles élémentaires.

Pour un véritable travail en équipe et une école égalitaire et émancipatrice, SUD éducation revendique :

◆ **Du temps de concertation pour les équipes**

→ **Pour les professeur-e-s des écoles, 6 heures de concertation et de travail en équipe.**

→ **Pour les professeur-e-s du secondaire, 3 heures soustraites des obligations de service pour être consacrées à la concertation.**

◆ **La réduction du temps de travail**

→ **Pour les professeur-e-s des écoles, baisse du temps d'enseignement à 18 heures de classe par semaine.**

→ **Pour les professeur-e-s du secondaire, baisse du temps d'enseignement à 14 heures de classe par semaine.**

→ **L'autonomie des équipes, vers l'autogestion des écoles et des établissements du second degré.**